

PV réunion du CEP du Brabant du 26 mars 2014

de 10h à 15h30

Présents : Geneviève, Chantal, Myriam, Léon et Daniel

1) Approbation du PV de la réunion du 22/01/2014

Chantal va soumettre une liste d'invités pour les 50 ans de la FATTB que le CEP acceptera ou modifiera.

2) 50 ans de la FATTB

Le CEP revoit en détail l'organisation de cette fête. Il invite 2 personnes par club. Les personnes supplémentaires paieront **50€/pers.** au lieu de 63 € pour le repas tout inclus et le DJ jusque 24h. Le complément sera supporté par le Brabant.

3) Tableau des handicaps

Une nouvelle grille de handicaps pour la Coupe à 11 points, établie par Marc Valentini, a été acceptée par le CEF et sera d'application dès la saison 2014-2015 (voir lift n°7).

4) AG de fin de saison

Le CEP confie l'organisation de l'A.G. de fin de saison au club de l'Elan Saint Josse, seul candidat dans la région bruxelloise. Après plusieurs déboires (tournoi de Mulhouse, soupers de clubs ...) la date est fixée au **samedi 7 juin 2014 à 16h**. La distribution des prix suivra à 18h30. Les coupes seront achetées chez Dupont et Richard, deux de nos sponsors. **Le palmarès** sera établi par Myriam.

5) Calcul des prix spéciaux

Daniel se propose de tenter de les établir. Chantal lui communique les renseignements.

6) Championnat Fédéral et Série A

Le CEP félicite et remercie tous les participants et tous les lauréats de la FATTB qui ont brillé à ces compétitions fédérales. Le CEP est très fier et remercie la CJB pour le travail accompli.

7) Tournois Internationaux

Le CEP approuve les sélections établies par la CJB. La sélection pour la rencontre France-Belgique de Strasbourg est établie par le CEF. Tournoi Fédéral : l'Inter-jeunes fédéral a lieu le 13 avril à Durbuy.

8) Saison 2014-2015

Le CEF confie à la FATTB l'organisation du **Championnat de Doubles Fédéral** qui aura lieu **le 29 mars 2015**. Le CEP fait un **appel à tous les clubs pour trouver une salle** avec 8 tables minimum.

9) Signalétique en ligne

Afin d'éviter les difficultés du contrôle des indices, le CEP décide de se conformer au règlement sportif. **Les indices ne seront plus modifiés à la mi-saison** dès 2014-2015 sauf cas exceptionnels.

Le programmeur a corrigé les "bugs".

Les clubs réalisent un gros effort d'écriture pour compléter les feuilles d'arbitrage. Et les encodeurs effectuent leurs encodages en évitant les amendes.

Malheureusement, certains joueurs ont vu leurs points d'indice mal calculés par erreur d'encodage. En modifiant le n° de matricule, il faut appuyer sur la touche « **tab** » (à gauche de A) .

10) Le prix victoires

Les calculs ont été corrigés. Les erreurs étaient dues à un mauvais encodage (manque n° de division).

Pour la saison 2014-2015, le prix victoires du Brabant sera établi à partir du signalétique en ligne => attention à l'encodage !

Pour le fédéral, Giuseppe Arpidone accepte de continuer à le calculer. Merci Giuseppe !

11) Résultats des tournois

La mise en page des tableaux des résultats des tournois doit être revue. Le CEP va solliciter Nathanaël.

12) Amendes

Le code **B16** est appliqué en cas d'erreur d'encodage dans le signalétique en ligne. Il ne sera pas utilisé en cas d'erreur de "bug". Le **B15** représente un retard d'encodage de feuille et le **B14**, une erreur d'indice.

13) A.G. de l' A.F.S.T.B.

Les invitations à l' A.G. de l' A.F.S.T.B. doivent être envoyées à tous les secrétaires par le Secrétariat provincial. Les secrétaires n'ont droit qu'à **1** procuration pour représenter un club empêché.

Les Jeux mondiaux de la C.S.I.T. seront organisés à Lignano, en Italie, du 7 au 14 juin 2015.

La F.R.O.T.T.B.F. sera représentée. La sélection sera établie par le C.E.F. qui désignera ses représentants et ses coaches. Une demande est faite pour signaler au pouvoir organisateur international de tenir compte, à l'avenir, des examens des jeunes et de trouver une meilleure date pour l'organisation de ces Jeux.

14) Dongelberg 1

Dans les divisions fédérales, le jour de jeu officiel est **le samedi à 19h**. Le C.E.F. peut accorder une dérogation pour jouer **le vendredi à 20h** (Règl. Sportif Art.V-B §1). **Dongelberg 1**, était 1^{er} en div. 1 prov. Il ne sait pas modifier son jour de jeu qui est le jeudi. Jouer en Fédérale devient donc impossible. Un club qui termine 1^{er} en division **1 provinciale** est **obligé de monter** en **3ème Fédérale**. En cas de refus, il lui est réclamé **une amende de 150 €** et les **joueurs habituels** sont **brûlés** (Règl. Sportif. Art V §8).

15) Plainte pour NC

Une NC est E2 en Fédération Royale. Le CEP interviendra à la prochaine réunion du CEF pour rappeler le Règlement Sportif, Art.X § 1.

16) Tenue réglementaire

Le CEP rappelle les dispositions du Règlement sportif, Art. IV §1 à 5.

Le CEP rappelle aussi que les joueurs doivent mettre un point d'honneur à représenter dignement leur club en portant le polo ou tee-shirt spécifique à leur club. Les shorts de plage ne sont pas tolérés.

17) Comportement des joueurs

Le CEP rappelle que tous les membres doivent respecter les dispositions de la p.13 du Règlement Général (Section2 Art13) notamment, indisciplines, gestes inconvenants, insultes, irrégularités, parler en jouant, taper du pied en servant ou en jouant, etc...

18) Assurance

Pour la saison prochaine, le CEF décide que les dossiers d'accidents seront envoyés directement à l' AFSTB (Monsieur Vincent Bulteau). Le CEP de la FATTB demande qu'une copie du dossier lui soit envoyée.

19) Divers

Pour le Championnat de Doubles du Brabant : si des poules sont organisées et qu'il y a égalité entre 2 ou 3 équipes, on établit le classement en tenant compte d'abord du total des victoires puis du moins de sets perdus pour terminer par la confrontation directe entre les deux équipes.

Plainte contre Desmidt Steve : Lors du Tournoi Fédéral de Liège et lors et du Championnat Fédéral, Steve a manqué de respect vis à vis de 2 de ses adversaires. Malgré la plainte déposée 20 jours après les faits, le CEP inflige un blâme sévère à Steve en précisant qu'en cas de récidive lors de toutes les compétitions de la FATTB, de la FROTTBF et de la CJB, il sera convoqué devant une commission sportive et ce au cours de cette saison et au cours des saisons suivantes.

Absence : le club de Boitsfort n'a pas été représenté à l' AG Fédérale (FROTTBF) qui a eu lieu le 08/02/2014 à Plancenoit, malgré plusieurs rappels de l'événement. Comme Boitsfort n'a reçu aucune convocation officielle de la part du CEF, le CEP décide de supprimer l'amende de 65 €. Une note de crédit sera envoyée à P. Deschrijver.

Le Rédacteur,
Daniel Kok